GREFFE
VILLE DE
BEAUCEVILLE

VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-555 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2026-555 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

QUE le règlement vise à décréter la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 2 février 2026
- Dépôt du projet de règlement : 2 février 2026
- Présentation du règlement en séance : 2 mars 2026
- Avis public précédant l'adoption : 25 mars 2026
- Adoption du règlement : 7 avril 2026

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 14 avril 2026.

Me Sandra Bernard, greffière

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 14 avril 2026.

Signé le 14 avril 2026, à Beauceville, province de Québec.

Me Sandra Bernard, greffière